

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 24

### Séance du 6 septembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2023\_070**

### Date de convocation : 30 août 2023

#### Étaient présents

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

OBJET :  
AVENANT N°2 AU PROJET  
PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER  
ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD - PPA  
GOSE

#### Était absent

Mme Nadia MEBARKI

#### Ont donné pouvoir

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)  
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

### Rappel et référence(s) :

Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Étienne Sud (PPA GOSE) a été signé le 27 avril 2020 par l'État, Saint-Étienne Métropole, le Pôle Métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires avec pour objectifs de :

- promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire,
- mettre en synergie les acteurs du territoire,
- être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement.

Le PPA GOSE s'articule en trois blocs :

- Bloc 1 : Pilotage et mise en œuvre du projet, diagnostic, plan-guide, stratégie foncière et évaluation ;
- Bloc 2 : Approfondissements thématiques spécifiques menés sur l'urbanisme opérationnel favorable à la santé (aux abords des voiries bruyantes), les nouvelles façons d'habiter, les outils de requalification du parc privé et la reconversion des friches ;
- Bloc 3 : La mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

Un premier avenant au contrat a été signé le 29 mars 2022 et a permis :

- l'adhésion des 13 communes concernées au contrat : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Genilac, La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tartaras, Unieux ;
- la prise en compte des orientations d'aménagement du plan-guide ;
- l'adaptation de la gouvernance du PPA GOSE ;
- l'élaboration d'un programme d'actions 2022, associé à une maquette financière.

### Contenu :

L'avenant n° 2 vient compléter et modifier le document initial et l'avenant n° 1 pour prendre acte de la dissolution du Pôle Métropolitain, permettre l'adhésion du Département de la Loire au contrat et enfin valider le programme d'actions et la maquette financière pour la période 2023-2027.

Le bloc 3 opérationnel prend davantage de consistance au fur et à mesure de l'avancée du PPA, et le programme d'actions priorise 11 opérations portées par la Métropole, les 13 communes, EPORA et Cap Métropole.

La maquette financière 2023-2027, annexée à l'avenant, vaut demande de subventions auprès de l'État pour les dépenses des années 2023, 2024 et 2025 pour un montant de 7 052 500,00 € HT répartis sur les 3 blocs.

Elle sera réinterrogée à l'horizon 2025 pour actualiser la maquette 2026-2027 selon l'état d'avancement des opérations et les capacités d'engagement financier de l'État.

### Proposition :

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de valider l'avenant n° 2 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Étienne Sud,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 2 au contrat de PPA.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

### S'abstenant : 2

Jean-Louis VALENTE, Damien LEFORT

### Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance  
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2023  
Reçu en préfecture le 13/09/2023  
Publié le  
ID : 042-214201865-20230906-DEL\_2023\_070-DE

